

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 241

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 26

ÉTAT D

« Avances à l'audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	2 559 611 113	0
ARTE France	269 801 969	0
Radio France	619 497 236	0
France Médias Monde	249 124 000	0
Institut national de l'audiovisuel	90 869 000	0
TV5 Monde	78 548 905	0
TOTAUX	3 867 452 223	0
SOLDE	3 867 452 223	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de majorer de 3 867 452 223 € les autorisations d'engagement et de 3 867 452 223 € les crédits de paiement de la mission Avances à l'audiovisuel public au titre du rétablissement des crédits adoptés par l'Assemblée nationale lors de la première lecture du présent projet de lois de finances. Ce changement se décompose ainsi :

- une majoration de 2 559 611 113 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « France Télévisions » ;
- une majoration de 269 801 969 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « ARTE France » ;
- une majoration de 619 497 236 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Radio France » ;
- une majoration de 249 124 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « France Médias Monde » ;
- une majoration de 90 869 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Institut national de l'audiovisuel » ;
- une majoration de 78 548 905 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « TV5 Monde ».